

11 juin 2015

Objet : Mise à jour concernant le projet d'assainissement du site minier Deloro

Cette lettre a pour but de vous informer sur les décharges des eaux usées de construction et des eaux pluviales provenant de la zone de la crique Young du site minier Deloro, et de l'arrêté subséquent émis par la Commission canadienne de sûreté nucléaire en rapport avec ces décharges. Elle vise aussi à fournir des renseignements sur la décharge contrôlée des eaux fluviales accumulées derrière les barrières aquatiques temporaires effectuée par le Ministère dans la zone de la crique Young.

La décharge des eaux usées de construction et des eaux fluviales, crique de Young

Les 29 et 30 avril, l'entrepreneur en construction du Ministère, Quantum Murray LP, a signalé deux décharges des eaux usées de construction et des eaux fluviales dans la zone de la crique Young du site minier Deloro. L'entrepreneur a signalé ces décharges au ministère de l'Environnement et au Centre d'intervention en cas de déversement.

Le personnel du Ministère a procédé à un échantillonnage de l'eau de la crique Young, de la rivière Moira et du Lac Moira à six endroits en aval du site, y compris à la décharge du lac Moira. Les résultats de cet échantillonnage n'ont montré aucun effet sur la vie aquatique et aucun risque pour la santé et la sécurité humaines.

La première décharge s'est produite à la suite de la rupture d'une barrière aquatique temporaire. La deuxième décharge était celle d'eaux turbides, conséquence des efforts entrepris par l'entrepreneur pour réparer la barrière aquatique temporaire.

Une barrière temporaire est utilisée couramment dans la construction pour contenir l'eau de surface entrant en contact avec le sol ou des sédiments contaminés. Normalement, l'eau est traitée avant sa décharge sur le site.

Le Ministère estime à 20 000 mètres cubes la quantité d'eaux usées et d'eaux fluviales déchargées derrière les barrières temporaires. Ce volume représente moins de 0,5 % des eaux qui se sont déversées naturellement ce jour-là dans la rivière Moira. L'eau était constituée essentiellement d'eaux pluviales et d'eaux de fonte saisonnières. Les eaux usées et fluviales n'ont pas entraîné de sédiments contaminés dans la rivière.

Les eaux usées de construction et les eaux fluviales déversées de la barrière temporaire de la crique Young se sont écoulées dans la rivière Moira. Au moment des décharges, l'entrepreneur du Ministère n'effectuait pas des travaux d'excavation ou de traitement des sédiments contaminés.

Mesures entreprises par l'équipe du Ministère sur le site minier Deloro

Le personnel du Ministère a procédé à un échantillonnage de l'eau en aval du site à six endroits, notamment à la crique Young, à la rivière Moira, au lac Moira et à la décharge du lac Moira. Des échantillons ont été prélevés le jour du déversement et au cours des huit jours qui ont suivi. Les échantillons ont été analysés pour l'arsenic, le cobalt et d'autres métaux normalement présents sur le site Deloro. Les analyses systématiques effectuées à ces endroits font partie du programme d'échantillonnage habituel et se poursuivront pendant la durée du projet de construction.

Les résultats montrent que les niveaux des contaminants préoccupants dans la rivière Moira se situaient dans les limites normales (et sous les concentrations « aucun effet observable »). Les eaux usées de construction et pluviales déchargées sur site présentaient des niveaux légèrement élevés d'arsenic et de cobalt, mais les résultats de cet échantillonnage ne montrent aucun effet sur la vie aquatique et aucun risque pour la santé et la sécurité humaines. Aucune matière radiologique n'a été déversée. Le Ministère a procédé à l'échantillonnage des radionucléides et tous les résultats sont conformes aux recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

Le 29 avril, l'équipe du site Deloro du Ministère a émis des directives à l'entrepreneur et à l'administrateur du contrat de construction leur demandant de contenir le déversement, de prévenir d'autres décharges et de prélever des échantillons aux fins d'évaluation. Au 1^{er} mai, l'entrepreneur du ministère avait terminé l'installation d'une barrière aquatique additionnelle pour aider à prévenir d'autres décharges.

L'entrepreneur du Ministère a aussi prévu d'autres mesures de contrôle de l'érosion dont l'installation de sacs de sable pour contrôler le mouvement de l'eau au moyen d'une voie de drainage à proximité de l'autoroute 7, et la mise en place sur le site de filtre à limon, de clôture anti-érosion et de ballots de paille, à l'extrémité sud de la crique Young. Ces mesures constituent des couches de sécurité additionnelles.

Le Ministère a prévu un protocole de notification en cas de déversements sur le site. Le 30 avril et le 1^{er} mai, le Ministère a informé les organisations suivantes des deux décharges :

- Municipalité de Marmora and Lake
- Municipalité de Centre Hastings
- Canton de Stirling-Rawdon
- Quinte Conservation Authority
- L'association des propriétaires du lac Moira
- Hastings Prince Edward Public Health.

Le Ministère continue de tenir ces organismes informés des résultats de l'échantillonnage.

Le 30 avril, l'équipe du Ministère du site Deloro a demandé à l'entrepreneur d'entamer des analyses en vue de déterminer les causes de l'événement. Ce travail est en cours.

L'équipe du Ministère du site Deloro a demandé au fabricant de la barrière aquatique d'inspecter chaque barrière existante et d'élaborer un rapport accompagné de recommandations.

/3...

Mise à jour concernant le projet d'assainissement du site minier Deloro
Page 3.

Le rôle de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)

Le Ministère a obtenu un permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) du fait que six pour cent des déchets du site Deloro contiennent des matériaux à faibles niveaux de radioactivité.

Le Ministère a informé la CCSN de la décharge d'eaux usées de construction et d'eaux pluviales le 1^{er} mai et a soumis un rapport de suivi à la CCSN le 21 mai. La CCSN a effectué une inspection du site le 28 mai.

Le 3 juin, la CCSN a émis un arrêté au Ministère. Bien que l'arrêté reconnaisse que la « décharge n'avait eu aucun effet sur l'environnement », la CCSN a demandé au Ministère de veiller à la mise en place de plans d'urgence appropriés pour prévenir d'autres décharges.

Le Ministère travaille avec la CCSN pour veiller à notre entière conformité avec l'arrêté dans les délais prescrits. Je peux vous assurer que notre priorité, avec l'aide de notre entrepreneur, est de terminer l'assainissement du site minier Deloro, et ce, de manière à protéger l'environnement.

Déversement des zones industrielle et minière, 8 juin

Le 8 juin, l'entrepreneur du Ministère dans les zones industrielle et minière du site a signalé un déversement occasionné par de fortes précipitations qui ont déjoué les mesures de contrôle de l'érosion. Le déversement a duré pendant une heure et demie et était maîtrisé à midi.

L'eau pluviale a emporté le sol propre de cette zone dans la rivière Moira résultat en de l'eau turbide.

L'entrepreneur en construction du Ministère, Tervita Limited, a utilisé tous les moyens à sa disposition pour rediriger les eaux pluviales et limiter les effets sur la rivière. Il a installé et réparé une clôture anti-érosion, installé des barrages en pierre et creusé des tranchées pour canaliser l'eau vers une zone de confinement.

Le Ministère a demandé au personnel de l'Agence ontarienne des eaux de prélever des échantillons de la rivière pendant le déversement et pendant 8 heures par la suite à six endroits en aval du site jusqu'à la rivière Moira.

Les résultats de l'échantillonnage ont démontré que les concentrations d'arsenic au pont à l'autoroute 7 étaient légèrement élevées mais dans les limites normales pour cette rivière.

Décharge contrôlée de la zone de la crique Young

Le 10 juin, l'entrepreneur du Ministère dans la zone de la crique Young du site a signalé une autre décharge d'eaux pluviales, conséquence de lourdes précipitations qui ont délogé l'une des barrières aquatiques temporaires et entraîné l'écoulement de l'eau sous la barrière.

/4...

Mise à jour concernant le projet d'assainissement du site minier Deloro
Page 4.

Suite à de récentes lourdes précipitations, le Ministère intervient pour éviter des ruptures potentiellement plus sérieuses des barrières aquatiques de la crique Young, en prévoyant la décharge contrôlée de l'excédent d'eau directement dans la rivière Moira sur le site Deloro, en amont de la crique Young.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire a approuvé cette mesure sous réserve de certaines conditions, tout comme l'a fait le Ministère.

Nous effectuerons un échantillonnage rigoureux de la qualité de l'eau à des endroits en aval du site, jusqu'au lac Moira, et nous continuerons de travailler avec notre entrepreneur en construction, Quantum Murray, de manière à répondre aux priorités sur le site.

Nous allons continuer de tenir informés les agences de réglementation et les principaux intervenants dans le cadre de notre procédure de notification.

Prochaine réunion du comité de liaison public

Le Ministère organisera une réunion du comité de liaison public au centre communautaire Deloro le mercredi 24 juin 2015 à 19 h pour une mise à jour du projet. Le public est invité à participer.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à m'appeler au 613 540-6824.

Cordialement,

Katharine. Faaren, P.Eng.
Directrice, Projet d'assainissement du site minier Deloro